



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les quotas viticoles 2018 adaptés à la situation du marché

Après la récolte généreuse de 2016, qui a suivi trois millésimes inférieurs à la moyenne, le bilan du millésime 2017 est positif en termes de quantité (26.7 millions de litres) et de qualité dans le canton de Vaud pour les secteurs qui n'ont pas subi de gel. Le marché quant à lui reste tendu avec des signes positifs pour les vins du Chablais en particulier. Sur la base de l'état des stocks au 31 décembre, les quotas viticoles 2018 ont été légèrement augmentés pour le chasselas dans le Chablais, alors que dans les autres appellations à part le Vully, les quotas sont adaptés aux réalités du marché du vin. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique de promotion des vins vaudois que le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) mène en collaboration avec la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV).

Chaque année, le Département de l'économie, de l'innovation et du sport fixe les quotas de production pour les divers crus de chaque région viticole, sur proposition de la CIVV. Ces droits de production, exprimés en litre de vin clair par m² de vigne, représentent les volumes maximaux pouvant être encavés par les opérateurs de la branche vitivinicole.

Pour le millésime 2018, le Département de l'économie, de l'innovation et du sport poursuit sa politique d'adaptation de la production à la situation du marché et d'encouragement de la qualité des vins vaudois. Cette qualité, voulue par la réglementation AOC cantonale, s'exprime par le souhait de produire avant tout des vins d'appellation d'origine contrôlée, AOC grands crus et premiers grands crus.

Les décisions cantonales, ont été prises sur la base de la situation du marché des vins vaudois, après une large consultation menée par le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, à la large majorité par l'interprofession qui regroupe les représentants des producteurs, des encaveurs, des coopératives et des négociants, de toutes les régions vitivinicoles vaudoises.

Les quotas définis en 2017 sont maintenus pour 2018, avec une hausse de la production de chasselas pour le Chablais de 1.00 à 1.04 litres/m², une baisse de la production pour Lavaux (de 1.00 à 0.98 l/m²), La Côte (de 0.96 à 0.88 l/m²), les côtes de l'Orbe et Bonvillars (de 0.96 à 0.90 l/m²) et le maintien à 0.88 l/m² pour le Vully. Pour les autres cépages blancs, ainsi que pour le gamay et le garanoir, seuls les quotas de La Côte sont légèrement ajustés vers le bas, alors que pour les autres régions et cépages, les limites de production restent inchangées.

Le DEIS se réjouit d'une décision prise en concertation avec l'interprofession vitivinicole vaudoise et qui débouche sur un très large consensus.

Ces chiffres, publiés ce jour dans la FAO, traduisent la volonté du Département de l'économie et du sport et de l'ensemble de la profession de maintenir, et si possible de développer, les parts de marché des vins dans un contexte très disputé.

[Voir le détail des quotas de production](#)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 mai 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFA, Frédéric Brand, directeur de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières,
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

DFA, Olivier Viret, responsable du secteur viticulture et cultures spéciales, Direction générale
de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

Gilles Cornut, président, Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV)